

Nîmes qui dort contre Nîmes qui sort

La Gazette N° 633 du 21 au 27 07 2011

Les cafetiers de Nîmes veulent ouvrir jusqu'à 2h. Les riverains de l'Écusson réclament le maintien de la fermeture à 1h. Entre les fêtards et les casaniers, c'est la guerre.

D'un côté les cafetiers : *"Désolés mesdames et messieurs, on ne sert plus, on ferme. Merci de bien vouloir partir"*. De l'autre les riverains : *"Allo la police, merci de passer, le café en bas de chez moi a encore mis la musique trop fort"*. Cela fait des mois que ça dure. En cause : l'horaire de fermeture des bars. Les cafetiers demandent un retour de la fermeture à 2h. Les riverains demandent le maintien à 1h. Au moment où La Gazette boucle, le préfet du Gard, qui n'a pas souhaité s'exprimer, réunit tout ce petit monde mercredi 20 juillet et doit trancher. Une décision qui ne devrait réjouir aucun des deux camps, ni les réconcilier.

Loi

"Nous, on demande l'application des lois, rien de plus, déclare Catherine Auguste, porte-parole du collectif Nîmes sans bruit fondé en mai 2010, la loi interdit les enceintes à l'extérieur des établissements, la loi oblige les équipements d'insonorisation, et la loi impose la fermeture à 1h". Pour le collectif et le comité de quartier Nîmes-Écusson, le retour aux dérogations de fermeture à 2h est impossible. *"Quand ils ferment à 2h, le temps qu'ils rangent, on ne dort pas avant 3h et après nous sommes réveillés à 5h par les services de nettoyage"*, objecte un membre du collectif. Pour ces riverains du collectif et du comité, la liste des nuisances est longue : les

chaises empilées, les tables traînées par terre, les chaînes tirées pour cadenasser le mobilier d'extérieur, les cris des clients, la musique trop forte qui fait vibrer les murs des appartements... *"Je ne reçois plus à la maison les week-ends, explique Colette Montialoux, vice-présidente du comité de quartier Nîmes-Écusson, nous sommes propriétaires sur l'Amiral-Courbet, nous avons dû louer un appartement ailleurs pour dormir"*.

Efforts

"Effectivement, certains d'entre nous ont fait n'importe quoi, concède Jean-Claude Coulet de l'Annaba Café, mais ça s'est beaucoup calmé maintenant". D'ailleurs en mai, pendant la période d'essai de fermeture à 2h, la majorité des cafetiers ont veillé à respecter les règles concernant le bruit.

"Entre l'étude d'impact sonore, l'installation de limiteur, l'isolation, on en a eu pour environ 8 000 € de travaux, déclare Jean-Christophe Fossard du Fox Tavern, on a même embauché des videurs pour la sécurité dehors, on a fait des efforts..." Des efforts reconnus par le collectif Nîmes sans bruit, mais qui ne le convainc pas de revenir sur la fermeture à 2h.

"Il y a eu et il y a encore des tricheurs, mais toute la profession prend pour eux et ça, ce n'est pas normal", soulève un patron de bar.

Économie

"Pour qu'on ferme à 1h, il faut qu'on mette les clients dehors vers 0h15, le temps de ranger la terrasse, fustige Éric Villefranque des Trois-Maures. "En plus, les gens arrivent dans nos bars de plus en plus tard, surtout l'été, aux environs de 23h, donc on travaille 1h30", poursuit Jean-Claude Coulet. Entre les travaux dans Nîmes et la fermeture à 1h, Jean-Christophe Fossard et Éric Villefranque avouent enregistrer une perte entre 2 000 € et 3 000 € par

semaine. "On nous prend pour des voyous cafetiers de 1930, déplore Florian Rostan du Bureau, nous avons des crédits sur le dos, des employés à payer... Nîmes n'est pas une ville romaine, mais une ville gauloise où tout le monde se tape sur la tête. Je me suis trompé en choisissant d'investir ici".

"L'argument économique ne tient pas, rétorque Catherine Auguste, en nombre d'employés c'est ridicule". Colette Montia-loux enchaîne : "il y a des cafés sans musique qui ferment à 20h

et qui tournent depuis des années".

Image

"On peut faire Nîmes sans bruit, Nîmes sans voiture, Nîmes sans rien, Nîmes sans vie...", regrette Éric Villefranque, et quand tous les clients auront l'habitude d'aller dans d'autres villes, on fermera".

"La saison estivale a commencé, et au 19 juillet le préfet n'a toujours pas statué, complète Fleur Little, présidente départementale de l'Union des métiers et

des industries de l'hôtellerie, en sortant des concerts ou animations, si les gens veulent s'asseoir à une terrasse pour boire un verre, tout est fermé. C'est vraiment dommage pour l'image de la ville".

Auprès des cafetiers, le même exemple ressort : impossible de récupérer les clients qui sortent des Arènes à 0h30. "Veut-on faire vraiment de Nîmes une ville touristique ?", s'indigne Jean-Christophe Fossard.

"Quand tu sors d'un concert, tu rentres chez toi", estime un

membre du collectif. Et les cafetiers râlent d'autant plus de devoir "virer tous les soirs les clients".

Pour Nîmes sans bruit, la mauvaise image nîmoise existe déjà à cause du bruit. "Ou alors on met les habitants dehors et on fait une ville nocturne comme Las Vegas", riposte Catherine Auguste.

Le collectif propose de créer des zones dédiées aux bars et boîtes de nuit en périphérie de la ville.

Selon la position finale du préfet, les deux camps ont promis de ne pas se laisser faire si la décision n'est pas en leur faveur.

Les cafetiers penchent pour une pétition rassemblant commerces, clients, touristes. Si Nîmes sans bruit n'obtient pas satisfaction, elle attaquera en justice...

CAROLINE SOLANO
c.solano@gazettedenimes.fr

▶▶ ÉTAUSSI...

À MONTPELLIER

★ Durant l'année, les bars de Montpellier doivent fermer à 1h au plus tard. Du 21 juin au 4 septembre, la préfecture de l'Hérault accorde aux bars du centre-ville uniquement la fermeture à 2h.

À ARLES

★ Les bars d'Arles doivent fermer à 0h30 au plus tard. La préfecture des Bouches-du-Rhône accorde par dérogation générale la fermeture à 2h du 1^{er} juillet au 30 septembre à l'ensemble des bars de la ville.

À NÎMES

Octobre 2010 : suite aux plaintes du collectif Nîmes sans bruit, le préfet du Gard supprime les dérogations de fermeture à 2h accordées aux bars de l'Écusson. L'horaire est ramené à 1h.
Mai 2011 : suite aux demandes des

cafetiers pour un retour à la fermeture à 2h, le préfet du Gard organise un test durant tout le mois de mai : fermeture des bars à 2h le week-end, arrêt de la musique à 1h, équipements sonores des bars en règle.

Juin 2011 : fin du test, les bars ferment

à nouveau à 1h.

20 juillet 2011 : le préfet du Gard organise une réunion avec les différents partenaires : mairie, police, Umih, collectif Nîmes sans bruit, comité de quartier Écusson, et doit trancher sur l'horaire de fermeture.

“On va taper sur les récidivistes”

La Gazette. Les riverains de l'Écusson se plaignent de nuisances sonores émanant de certains bars. La ville étant garante de la tranquillité publique, avez-vous vraiment effectué des contrôles dans ces bars?

Richard Tibérino. Quasiment tout le temps, la police municipale passe et rappelle aux établissements d'être moins bruyants. Et quand l'infraction est constatée et de manière répétitive, ça tombe. On dresse un rapport d'information. Soit il s'agit de tapage nocturne, comme beaucoup de bruit sur les terrasses et dans ce cas l'amende peut aller jusqu'à 450 €. Soit il s'agit de musique amplifiée et l'amende peut aller jusqu'à 1 500 €. Mais la mairie ne décide pas des sanctions. En 2010, la mairie a établi 89 procédures pour nuisances sonores de la part de bars. Cinq ont été transmises à la justice. La majorité des restantes ont été transmises au tribunal de police. Ces rapports servent à appuyer les demandes de fermeture administrative, car depuis mai, le préfet a demandé à la mairie de participer aux commissions qui décident de ces fermetures.

Marianne Crépin. Car les 89 constats ne concernent pas tous les établissements du centre-ville. Ce sont toujours les mêmes! La plupart des établissements sont respectueux. Je reconnais que la musique forte sur la voie publique jusqu'à 1h c'est insupportable. Pour le reste du bruit, les gens qui parlent fort par exemple, c'est avant tout un problème de civisme.

Les bars incriminent également les bandes qui squattent dans les rues, boivent, font du bruit et ne sont pas leurs clients. La ville a pourtant pris en 2002 un arrêté interdisant la consommation d'alcool dans l'Écusson...

R. T. Exact, cet arrêté existe mais il n'est pas appliqué. On n'arrête pas celui qui se promène avec une canette de bière dans la main... Par contre on réprime l'ivresse publique manifeste sur voie publique. Quant à l'arrêté d'interdiction de vente d'alcool après 22h par des établissements autres que bars, restaurants, ça fait longtemps que la ville l'a pris. Nous avons transmis plus de 200 procédures au parquet du tribunal de Nîmes. Qui n'a pas donné suite.

Sauf qu'apparemment ça ne suffit pas pour stopper le conflit cafetiers/riverains. Que comptez-vous faire?

M. C. On va passer à la vitesse supérieure, c'est d'ailleurs en cours. On rappelle à tous les bars qu'ils doivent appliquer la réglementation :

enceintes à l'intérieur non tournées vers l'extérieur, pas de musique dans la rue, étude d'impact sonore à réaliser, travaux à réaliser. Après les services d'hygiène passent dans les établissements et transmettent un avis favorable ou défavorable à la préfecture pour le dossier de demande de dérogation à 2h.

R. T. On ne va pas taper à fond sur ceux qui débordent une fois. Par contre les récidivistes oui. À partir de la Feria des vendanges, nous comptons créer une brigade de 3-4 fonctionnaires de police municipale spécialisée dans l'anti-bruit. Cette brigade s'occupera de toutes les nuisances sonores. L'inconvénient, c'est qu'elle ne fera pas autre chose. On ne recrutera pas d'agents en plus pour ça.

Jean-Paul Fournier avait promis aux cafetiers la réintégration de la fermeture à 2h. Qu'en est-il aujourd'hui?

R. T. C'est toujours le cas. Après, la décision ne lui appartient pas. Mais sachant que la musique doit être arrêtée à 1h au plus tard, la préfecture devrait remettre en place la dérogation personnalisée à 2h. Je ne vois pas pourquoi les établissements en règle seraient sanctionnés. Par contre les quelques bars qui n'ont pas joué le jeu pendant la période d'essai en mai, ils sont 4-5, eux, je peux vous dire qu'il n'y a pas que l'absence de dérogation comme sanction.

Et l'idée de créer des zones de loisirs?

R. T. Un rapport de l'Assemblée nationale sur le bruit évoque des propositions comme la création de zones de convivialité. On peut éventuellement proposer ça, créer des zones dans la ville où la fête est plus autorisée.

M. C. Par contre, l'idée de mettre des zones à l'extérieur de Nîmes est très délicate. Cela retirerait au centre-ville une animation et une attractivité. Je n'ai pas non plus envie que les gens prennent leur voiture pour s'y rendre au risque de se tuer. Et puis c'est une initiative qui relèverait du privé, pas de la mairie. Le mieux, c'est vraiment d'arriver à faire cohabiter les gens.

Vous recevez les plaintes pour nuisances. Mais avez-vous reçu des plaintes pour la fermeture des bars à 2h?

R. T. Les gens ne nous écrivent pas pour nous dire “je n'ai pas pu boire un coup tel soir”. Par contre je suis tous les jours sollicité par des Nîmois qui râlent, disent que c'est pas normal, et réclament les 2h.